

DOCUMENT N° 73

RÉSOLUTION SUR L'AGRICULTURE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Niamey du 6 au 9 juillet 2003, sur proposition de la commission de la coopération et du développement,

RECONNAISSANT l'importance d'une répartition équitable des avantages de l'agriculture entre le Nord et le Sud;

FAVORISANT le développement de pratiques politiques, économiques et commerciales justes et participatives dans le domaine agricole;

DÉSIREUSE de promouvoir le développement économique dans le secteur de l'agriculture tout en assurant la pérennité des ressources naturelles des sols et des eaux et la protection de l'environnement;

SOUCIEUSE d'assurer la protection, le respect et la bonne utilisation des ressources animales de la terre et des eaux;

CONSCIENTE des problèmes majeurs que posent aux agriculteurs des pays du Sud les entraves à l'exportation imposées par les gouvernements des pays riches, dont les systèmes de quotas, les prix de plancher, les taxes douanières, ainsi que les contraintes administratives comme les subventions à l'exportation versées aux agriculteurs du Nord;

SOUCIEUSE de favoriser les regroupements d'agriculteurs de pays et de régions possédant des valeurs et des intérêts communs dans des zones géographiques bien définies, pour leur permettre de développer leur production d'une manière plus harmonieuse et mieux concertée;

ESTIMANT que les objectifs prioritaires du secteur agricole seront atteints plus facilement et plus rapidement dans les pays en voie de développement comme dans les pays riches et dans les pays en transition d'Europe de l'Est, si on met davantage l'accent sur le perfectionnement professionnel et technique des agriculteurs;

RECOMMANDE :

- que les États membres de la Francophonie encouragent la mise en place de pratiques agricoles axées sur la préservation de l'environnement en mettant à la disposition des producteurs des équipements et des technologies permettant de produire durablement sans affecter dangereusement l'équilibre naturel;
- que les États membres de la Francophonie analysent les termes de l'échange et proposent à leurs gouvernements des mesures concrètes favorisant une meilleure insertion des pays du Sud dans le marché mondial, suite à une révision des accords internationaux touchant le domaine de l'agriculture ou autrement;
- que les États membres de la Francophonie et leurs régions appartenant à une zone géographique donnée et partageant les mêmes problèmes se regroupent dans un esprit de production juste et équitable, visant l'autosuffisance pour tous les États et la sécurité alimentaire pour chaque individu;
- que les États membres de la Francophonie élaborent des programmes de formation adaptés aux besoins des différents types de producteurs; mettent en place un système d'appui-conseil axé sur la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles; favorisent les échanges d'expériences et les visites entre producteurs; et facilitent l'accès de tous les producteurs aux nouvelles technologies agricoles.
- le perfectionnement professionnel et technique des agriculteurs des États membres par le biais des organismes internationaux de financement.

- que les Etats membres de la Francophonie conjuguent leurs efforts dans les instances politiques, économiques et commerciales internationales, et particulièrement au sommet de l'OMC qui se tiendra à Cancun, au Mexique, en septembre 2003, en vue d'une politique agricole mondiale juste et équitable;
- que les Etats membres de la Francophonie assurent à travers des politiques appropriées le développement de la recherche et le perfectionnement professionnel et technique de leurs agriculteurs.